



PLAN DE CONTRÔLE DE L'HERBE À POUX

Municipalité d'Oka
6 août 2019



Rédaction :**Francky Carassou**

Chargé de projets en environnement, Municipalité d'Oka

Supervision et révision :**Charles-Élie Barrette, urbaniste**

Directeur général adjoint, directeur du service de l'urbanisme, Municipalité d'Oka

Ce projet est financé par le Fonds vert dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du Gouvernement du Québec.

Pour tout renseignement supplémentaire :

Municipalité d'Oka

183, rue des Anges, Oka (Qc) J0N 1E0

Tél. : 450 479-8333

Courrier électronique : info@municipalite.oka.qc.ca

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
1. ENGAGEMENT DANS LE CONTRÔLE DES POLLENS ALLERGÈNES.....	2
2. DESCRIPTION DU TERRITOIRE	2
3. SITES D'INTERVENTION PRIORITAIRES.....	4
3.1 Sites municipaux.....	4
3.2 Sites privés	5
4. STRATÉGIES D'INTERVENTION	7
4.1 Sites municipaux.....	7
4.2 Sites privés	8
5. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION	10
6. MOBILISATION, FORMATION DES INTERVENANTS	11
6.1 Mobilisation des partenaires	11
6.2 Formation des employés municipaux	12
7. ÉCHÉANCIER ET BUDGET DE RÉALISATION.....	13
8. ÉVALUATION DU PLAN DE CONTRÔLE.....	15
CONCLUSION	16
ANNEXE 1 RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL	17
ANNEXE 2 PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL DU TERRITOIRE D'OKA ET DES MUNICIPALITÉS VOISINES.....	18
ANNEXE 3 PHOTOS AÉRIENNES DES SITES MUNICIPAUX	20
ANNEXE 4 FICHE DE CARACTÉRISATION DES SITES MUNICIPAUX	31
ANNEXE 5 LISTE DES PROPRIÉTAIRES DE TERRAINS PRIVÉS APPROCHÉS AU DEBUT DE LA DEMARCHE.....	32
ANNEXE 6 PHOTOS AÉRIENNES DES SITES PARTENAIRES	33
ANNEXE 7 ENGAGEMENTS SIGNÉS DES PARTENAIRES	35
ANNEXE 8 PLAN DE FORMATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.....	38

Liste des tableaux

Tableau 1	Sites municipaux propices à la colonisation par l'herbe à poux selon l'utilisation des biens-fonds	5
Tableau 2	Sites privés propices à la colonisation par l'herbe à poux selon l'utilisation des biens-fonds	6
Tableau 3	Stratégies et techniques choisies pour la lutte contre l'herbe à poux sur les sites municipaux	7
Tableau 4	Moyens préconisés par la Municipalité pour atteindre ses objectifs liés aux sites privés.	8
Tableau 5	Échéancier et budget de réalisation du plan de contrôle	13
Tableau 6	Indicateurs et cibles associés à chaque tâche du plan de contrôle	15

INTRODUCTION

L'*Ambrosia artemisiifolia*, communément appelé l'herbe à poux, est une plante annuelle envahissante très répandue au Québec, particulièrement dans la vallée du Saint-Laurent. Elle se retrouve principalement dans les sols pauvres, arides et perturbés (remblais, réseaux de transport, décharges, etc.), où les conditions de croissance sont difficiles pour les autres plantes. C'est une espèce qui germe tôt au printemps et qui commence à libérer son pollen vers la mi-juillet jusqu'au premier gel d'automne. Un seul plant d'herbe à poux peut produire plusieurs millions de grains de pollen dont la plus grande quantité se déposera dans un rayon de 1 km du plant. De plus, un plant peut produire jusqu'à 3000 graines qui ont la capacité de survivre dans le sol plus de 40 ans.

L'herbe à poux serait responsable au Québec de 75 % des allergies aux pollens et affecterait 10 % de la population. Les réactions allergiques de la plante telles qu'irritation et écoulement nasal, éternuements à répétition, yeux rouges enflés et larmoyants et autres problèmes respiratoires diminuent beaucoup la qualité de vie des citoyens.

Le territoire d'Oka fait partie de la zone de répartition de l'herbe à poux où la plante est abondante. Ainsi, une partie des citoyens de la Municipalité vit chaque année avec les inconforts causés par les réactions allergiques. Dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens, la Municipalité s'est engagée à lutter contre cette plante en se dotant d'un plan de contrôle dont les objectifs sont :

- Informer, sensibiliser, éduquer et mobiliser les citoyens et les grands propriétaires de terrains publics ou privés ;
- Réduire la quantité de pollen dans l'air ;
- Contrôler la prolifération de l'herbe à poux.

L'élaboration du présent plan de contrôle a permis d'identifier des sites propices à la colonisation par l'herbe à poux, de choisir des stratégies d'interventions, d'identifier des mesures de sensibilisation, de communication et de mobilisation ainsi que d'élaborer un plan de formation des employés municipaux.

1. ENGAGEMENT DANS LE CONTRÔLE DES POLLENS ALLERGÈNES

À travers son plan de contrôle, la Municipalité d'Oka s'engage à lutter contre l'herbe à poux afin de diminuer la quantité de pollen dans l'air et par conséquent améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Ainsi, le Conseil municipal a adopté par résolution le présent plan lors de la séance publique du 6 août 2019, ci-joint à l'annexe 1.

2. DESCRIPTION DU TERRITOIRE

En 2019, la population de la Municipalité d'Oka est composée de 5 755 habitants. À l'échelle régionale, la population du territoire d'Oka représente 5,60 % de la population de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Deux-Montagnes et 0,14 % de celle de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La superficie terrestre de la Municipalité est de 69,05 kilomètres carrés (km²) avec deux périmètres d'urbanisation, soit le Secteur du village (2,23 km²) et le Mont-Saint-Pierre Sud (1,53 km²) pour un total de 3,76 km². L'Annexe 2 illustre le plan des affectations du sol de la Municipalité d'Oka et des territoires voisins. En 2019, la densité de population du territoire d'Oka est de 83,35 habitants par kilomètre carré terrestre. Cette densité est nettement plus faible que celle de la MRC de Deux-Montagnes (423,47 habitants/km²) ou encore celle de la CMM (1037,07 habitants/km²). En fait, le territoire est caractérisé par la présence d'un noyau villageois et de petits secteurs d'habitations éloignés les uns des autres.

Une forte portion du territoire est affectée en zone agricole, soit 36,25 km², soit 36,7 % du territoire, décrétée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Selon les données contenues au projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes, le niveau de dynamisme de la zone agricole s'élève à 71 %. Les principales productions sont la production horticole (fruits, légumes, serres et culture ornementale (35 %), l'acériculture (27 %) le fourrage (18 %) et les céréales (14 %). On dénombre également quelques exploitations se spécialisant dans les bovins laitiers, les poulets à griller et l'aviculture.

Près de 55 % de la superficie terrestre de la Municipalité est boisée et possède un indice de canopée métropolitain de plus de 55 % (3832 ha). La Municipalité présente le plus grand indice de la MRC suivi par Pointe-Calumet avec 45 %. Cette canopée s'explique notamment par la présence de différents milieux d'intérêts tels que les Collines d'Oka, la Pinède d'Oka et le Parc national d'Oka.

Différents milieux humides sont également présents sur le territoire de la Municipalité d'Oka, dont le lac des Deux Montagnes, le parc national d'Oka d'une superficie de 24 km², la Petite Baie de la Pointe-aux-Bleuets, la Baie des Indiens, la Baie de Saint-Placide et le ruisseau Rousse. Les milieux humides totalisent ainsi 884 ha et représente près de la moitié (48 %) de ceux de la MRC de Deux-Montagnes.

Enfin, la Municipalité d'Oka comprend deux niveaux de réseau routier, soit régional et local. Le réseau régional correspond à l'axe majeur de la Municipalité, soit la route 344, qui dessert le territoire dans un axe est-ouest. La route 344 permet de relier Oka à la Municipalité de Saint-Placide et à la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, laquelle comprend un accès à l'autoroute 640. Elle traverse deux pôles plus urbains du territoire okoï où la vitesse maximale permise est fixée à 50 km/h. Le camionnage de transit s'effectue également par cette route, créant ainsi quelques contraintes anthropiques, dont le bruit routier. Pour ce qui est du réseau local, quatre grands rangs assurent les déplacements sur le territoire. Ces rangs parcourent le territoire agricole et sont grandement utilisés pour le transport des produits agricoles. Le réseau local totalise environ 110 km de fossé routier.

3. SITES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

L'identification des sites d'interventions a été réalisée en utilisant deux critères, soit l'usage des terrains et leur localisation. Ainsi, les terrains présentant une forte activité humaine (activité commerciale, circulation, récréation, etc.) et ceux situés en bordure de rue ont été ciblés, car ils sont plus propices au développement de colonies d'herbe à poux¹.

Deux catégories de sites pour des interventions potentielles sont donc proposées, soit :

- Les sites municipaux : terrains dont la Municipalité d'Oka est propriétaire ;
- Les sites privés : terrains privés pour lesquels aucune entente n'a été établie entre la Municipalité et les gestionnaires des terrains.

3.1 Sites municipaux

La Municipalité d'Oka est propriétaire de plusieurs sites sur le territoire qui correspondent soit à des bureaux administratifs, des sites récréatifs, des parcs et espaces verts ou des services d'utilité publics. Ces sites sont listés au Tableau 1 à la page suivante et l'annexe 3 présente les photos aériennes de chacun de ces sites.

¹ En concordance avec l'étude « Exploration d'une méthodologie d'identification de terrains avec un potentiel de colonisation par l'herbe à poux : Une approche cartographique d'utilisation du sol » réalisée par la Table québécoise sur l'herbe à poux.

Tableau 1 Sites municipaux propices à la colonisation par l'herbe à poux selon l'utilisation des biens-fonds

Classification d'utilisation des biens-fonds	Terrains/Bâtiments
Bureaux administratifs	- Mairie (183, rue des Anges) - Bibliothèque municipale (15, rue de L'Annonciation)
Sites récréatifs	- Rampe de mise à l'eau (rue Saint-Jean-Baptiste) - Piste cyclable Oka – Mont-Saint-Hilaire
Parcs et espaces verts	- Arboretum - Bande riveraine Saint-Sulpice et Saint-Sulpice Est - Espace vert de la rue Bernier - Espace vert de la rue Guy-Racicot - Espace vert de la rue Saint-François-Xavier - Parc des Ostryers - Parc Philippe-Lavallée - Parc Optimiste - Parc de la Pointe-aux-Anglais
Services d'utilité publique	- Stationnement municipal (en face de l'intersection des rues Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste) - Usine de filtration (380, rue Girouard) - Garage municipal (2019, chemin d'Oka) - Écocentre et Maison Lévesque (2017, chemin d'Oka) - Caserne de sécurité incendie (140, rue des Cèdres) - Poste de remplissage de bonbonnes d'oxygène (1284, chemin d'Oka) - Station de contrôle de la pression de l'eau : 130, rue de L'Annonciation 1980, chemin d'Oka. - Étangs aérés (2020, chemin d'Oka) - Station de pompage (rue Saint-Sulpice)
Les bordures de rues	- Environ 110 km de fossés
Le réseau de trottoirs	- Environ 5 km de trottoirs

3.2 Sites privés

Le Tableau 2 (page suivante) présente les sites privés selon différentes catégories d'utilisation des biens-fonds propices à la colonisation par l'herbe à poux, soit les terrains avec un usage commercial, industriel, institutionnel, récréatif, résidentiel haute densité, les terrains d'utilité publique et les terrains vacants. Ces terrains ont été listés en utilisant le sommaire des fiches des contribuables selon les codes d'utilisation de la Municipalité.

Tableau 2 Sites privés propices à la colonisation par l'herbe à poux selon l'utilisation des biens-fonds

Classification d'utilisation des biens-fonds	Terrains/Bâtiments
Commerciaux	- Immeuble commercial (63, rue Notre-Dame) - Cours à bois (9, rue Saint-Georges) - Centre de rénovation Bastien, Timber Mart (265, rue Saint-Michel) - Métro (31, rue Notre-Dame) - Magasin de l'Abbaye (1500, chemin d'Oka) - Restaurant Plein Air (23, rue Notre-Dame) - Restaurant Frites et compagnie (1350, chemin d'Oka) - La Cabane givrée (1354, chemin d'Oka) - Pharmacie (9, rue Notre-Dame) - Station Crevier (11, rue Notre-Dame) - Station Belisle (1345, chemin d'Oka)
Industriels	- Agropur (1400, chemin d'Oka) - OkaPly (1372, chemin d'Oka)
Institutionnels	- Fabrique d'Oka (181, rue des Anges et cimetières) - Maison du partage (151, rue Notre-Dame) - École secondaire d'Oka (1700, chemin d'Oka) - École des Pins (25, rue des Pins) - Centre de la Petite Enfance Fleur de pommier (1915, chemin d'Oka) - Garderie Tic-Tac-Toc (127, rue Notre-Dame) - Garderie Croque la Vie (135, rue Notre-Dame) - Postes Canada (115, rue Notre-Dame) - Poste de la Sureté du Québec (2029, chemin d'Oka) - Manoir d'Oka (2083, chemin d'Oka) - Maison des jeunes (39, rue Saint-Jacques) - Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes (100, rue Notre-Dame)
Récréatifs	- Parc national d'Oka (2020 chemin d'Oka)
Résidentiels haute densité	- Office d'habitation du lac des Deux-Montagnes (97 des Pins, 15 logements) - 169, rue Notre-Dame (12 logements) - 26-28, rue de l'Annonciation (19 logements)
Services d'utilité publique	- Terminus maritime (Traverse Oka-Hudson) - Centrale téléphonique Bell (133, rue des Cèdres) - Tour de télécommunication (23, rue du Tour-du-Sommet) - Trans Québec et Maritime Pipeline (rue Saint-Sulpice Est) - Poste d'Hydro-Québec (1288, chemin d'Oka)
Terrains vacants	- 159 403 Canada inc. (projet de développement du Domaine des Collines)

4. STRATÉGIES D'INTERVENTION

4.1 Sites municipaux

Le Tableau 3 présente les différentes stratégies et techniques qui seront utilisées pour lutter contre l'herbe à poux sur les sites municipaux.

Tableau 3 **Stratégies et techniques choisies pour la lutte contre l'herbe à poux sur les sites municipaux**

Sites	Stratégie	Technique	Méthode	Réalisation
Bordure de rue	Contrôle	Fauchage	À 10 cm du sol à trois dates : - 15 juin - 15 juillet - 15 août	À l'externe sous la responsabilité des services techniques
Réseau de trottoir	Contrôle	Traitement à la vapeur d'eau	Vaporisation plant par plant entre le début du mois de juin et la fin du mois de juillet ²	À l'externe sous la responsabilité des services techniques
Parcs et espaces verts	Contrôle	Tonte	Pendant la période estivale aux deux semaines (<10 cm)	À l'interne par les travaux publics
Services d'utilité publique	Contrôle	Tonte et fauchage	Le fauchage se fait aux étangs aérés à 10 cm du sol à trois dates : - 15 juin - 15 juillet - 15 août La tonte sur les autres sites s'effectue aux deux semaines (<10 cm)	À l'externe pour le fauchage, sous la responsabilité des services techniques À l'interne pour la tonte, par les travaux publics

Mis à part les bordures de rue et les trottoirs, des sites municipaux seront inspectés chaque année en juillet et en août afin d'évaluer le degré de colonisation par l'herbe à poux. Ces visites

² La date de début des traitements commence selon la vitesse de pousse chaque année

permettront de statuer sur la pertinence de mettre en place d'autres stratégies et méthodes notamment en prévention avec l'implantation d'un couvert végétal compétitif. L'annexe 4 présente la fiche de caractérisation qui sera remplie à chaque visite de site. Le degré de colonisation sera calculé en utilisant la méthode proposée par la Direction de santé publique de Montréal dans l'étude « Prévalence des manifestations allergiques associées à l'herbe à poux chez les enfants de l'Île de Montréal » (Jacques et autres, 2008).

4.2 Sites privés

À travers une stratégie de sensibilisation et de communication, la Municipalité a pour objectifs :

- De sensibiliser les gestionnaires de terrains sur les enjeux relatifs à l'herbe à poux ;
- D'encourager les gestionnaires de terrains à participer au plan de contrôle de l'herbe à poux.

Le Tableau 4 présente les moyens qu'entreprendra la Municipalité pour atteindre ses objectifs.

Tableau 4 Moyens préconisés par la Municipalité pour atteindre ses objectifs liés aux sites privés.

OBJECTIFS	MOYENS
Sensibiliser les gestionnaires de terrains sur les enjeux relatifs à l'herbe à poux	Sensibilisation par le plan de communication de la Municipalité ³
Encourager les gestionnaires de terrains à participer au plan de contrôle de l'herbe à poux en tant que partenaires	Invitation postale à participer au plan de contrôle
	Accompagnement personnalisé aux gestionnaires de terrains dans la lutte contre l'herbe à poux sur leur terrain
	Publication de la participation des gestionnaires de terrains par les canaux de communication de la Municipalité

En communiquant directement avec les gestionnaires de terrains, la Municipalité souhaite les informer de l'existence du plan de contrôle et des impacts positifs de leur contribution sur la qualité de vie des citoyens. L'accompagnement personnalisé pourra prendre la forme d'une visite des sites par la personne-ressource de la Municipalité afin d'évaluer le degré de

³ Le plan de communication de la Municipalité est décrit à la section 5 du présent document

colonisation au début de l'été. Suite à ces visites, des recommandations pourront être faites aux gestionnaires des terrains relativement à la mise en place de stratégies. Enfin, en leur offrant la possibilité de publiciser leurs actions, la Municipalité souhaite offrir aux gestionnaires de terrains une vitrine publicitaire dans le but de souligner leur engagement dans la communauté.

5. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

À travers une campagne de sensibilisation et de communication, la Municipalité souhaite :

- Informer les citoyens et les gestionnaires de terrains de l'existence et de la mise en œuvre du plan de contrôle de l'herbe à poux de la Municipalité ;
- Sensibiliser les citoyens et les gestionnaires de terrains sur les enjeux relatifs à l'herbe à poux ;
- Éduquer les citoyens et les gestionnaires de terrains sur l'identification de l'herbe à poux ;
- Encourager les citoyens et les gestionnaires de terrains à lutter contre l'herbe à poux.

Afin de répondre à ses objectifs, la Municipalité mettra en place annuellement différentes stratégies et outils de communications, notamment :

- La tenue de séances d'informations ;
- La distribution de dépliants ;
- L'utilisation d'accroche-portes ;
- L'installation de panneaux d'affichage routiers ;
- Des publications internet sur le site web et le compte Facebook de la Municipalité.

Afin de lutter efficacement contre l'herbe à poux, les stratégies et outils de communication devront être déployés avant la période de libération du pollen. Les séances d'informations pourront ainsi être données au printemps en collaboration avec la Direction de santé publique qui sera invitée à transmettre les informations aux citoyens en compagnie de la personne-ressource de la Municipalité. La distribution de dépliants pourra se faire lors d'événements municipaux, notamment la journée de l'environnement et de la famille, ou par envoi postal afin de rejoindre toute la population. Enfin, grâce à la présence quotidienne sur le terrain des employés de la Municipalité, des accroche-portes pourront être laissés aux résidences ayant de l'herbe à poux sur leur terrain. Ces accroche-portes permettront aux citoyens d'identifier l'herbe à poux et les sensibiliseront à la lutte contre cette dernière.

6. MOBILISATION, FORMATION DES INTERVENANTS

6.1 Mobilisation des partenaires

Dès le début de la démarche, des propriétaires de terrains privés, présentés à l'annexe 5, ont été approchés et certains ont exprimé leur volonté de participer au plan de contrôle en s'engageant à tondre l'herbe à poux aux moments indiqués par la Municipalité. Parmi ses partenaires, dont les photos aériennes sont présentées à l'annexe 6, nous retrouvons :

- Le Club de voile des Laurentides, 2, rue Guy-Racicot : composé de deux bâtiments avec un terrain pour l'entreposage de bateaux. Situé au bord de l'eau et en bordure de la rue Guy-Racicot et la rue de la Marina dans un quartier résidentiel unifamilial ;
- Le Domaine Juliette-Huot, 440, rue Saint-Michel : composé de plusieurs bâtiments, dont le principal dédié à l'hébergement de groupes, avec un terrain boisé et de grands espaces gazonnés. Situé entre le lac des Deux-Montagnes et la rue Saint-Michel, adjacent à deux autres terrains boisés ;
- La Marina d'Oka, 257, rue des Anges : composé d'un bâtiment principal, d'un espace d'entreposage à bateaux et d'un terrain permettant la mise à l'eau. Situé au milieu d'un quartier résidentiel entre la rue Saint-Michel et la rue des Anges ;
- Le Yacht Club de la Pointe-aux-Anglais, 85, rue de la Marina : composé d'un bâtiment principal, d'espaces d'entreposage à bateaux et d'une marina. Situé entre un quartier résidentiel et des terrains vacants.

La mesure préconisée avec les partenaires est en premier lieu la tonte, car la Municipalité veut que leur premier effort soit facilement adopté. Ainsi, la participation des gestionnaires de terrains au plan de contrôle se traduira par leur engagement à tondre l'herbe à poux présente sur leur site aux moments qui leur seront communiqués par la Municipalité, soit le 15 juillet et le 15 août, plus ou moins sept jours. Cette communication se fera annuellement par la personne-ressource de la Municipalité. Les partenaires déjà identifiés se sont par conséquent engagés dès 2019 à effectuer cette tonte (Annexe 7).

La Municipalité proposera par la suite à ses partenaires des visites de leur terrain afin d'analyser la pertinence d'avoir recours à d'autres stratégies. Chaque année, ces visites pourront avoir lieu au début du mois de juillet afin d'évaluer l'importance de la colonie et son emplacement et au mois de septembre afin de valider l'efficacité des stratégies mises en place.

Enfin, la Direction de santé publique des Laurentides est également un partenaire de la Municipalité dans son plan de contrôle dont la contribution consistera à soutenir et à accompagner cette dernière dans l'information, la sensibilisation et l'éducation des citoyens.

6.2 Formation des employés municipaux

Un plan de formation des employés des travaux publics de la Municipalité est présenté à l'annexe 8.

7. ÉCHÉANCIER ET BUDGET DE RÉALISATION

Afin d'assurer la mise en œuvre du plan de contrôle chaque année, des responsables pour chaque tâche ainsi que des périodes de réalisation ont été identifiés et sont présentés au Tableau 5. Aussi, le budget de réalisation est donné pour chaque tâche en précisant le type de coûts et les montants. Les deux types de coûts sont :

- Coûts internes (ressources humaines de la Municipalité) ;
- Coûts externes (expertise externe pour la conception ou la réalisation d'une tâche).

Les montants donnés ici sont annuels et récurrents chaque année.

Tableau 5 Échéancier et budget de réalisation du plan de contrôle

						Budget de réalisation	
TÂCHES	Printemps	Été	Automne	Hiver	Responsable	Type de coûts	Montant
Sites municipaux							
Faucher les bordures de rue					Services techniques	Externe	20 110 \$ ⁴
Traiter à la vapeur d'eau le réseau de trottoir						Externe	3 000 \$
Tondre et faucher les terrains des services d'utilité publique						Interne ⁵	-
Tondre les parcs et espaces verts					Travaux publics		
Évaluer les degrés d'infestation					Environnement		
Sites privés							
Inviter par la poste les gestionnaires de terrains à participer au plan de contrôle					Environnement	Interne	<100 \$
Mobilisation des partenaires							
Communiquer les moments propices à la tonte					Environnement	Interne	-
Accompagner les partenaires							
Publiciser la participation des partenaires							
Formation des employés							
Tenir des rencontres d'informations					Environnement	Interne	-

⁴ Par année, selon le contrat de fauchage actuel qui se termine en 2021.

⁵ Les étangs aérés sont toutefois entretenus à l'externe.

Tableau 5 Échéancier et budget de réalisation du plan de contrôle (suite)

					Budget de réalisation	
TÂCHES	Printemps	Été	Automne	Hiver	Responsable	Type de coûts Montant
Sensibilisation et communication						
Présenter le plan de contrôle ⁶					Environnement	Interne -
Tenir des séances d'informations						Interne 2000 \$
Distribuer des dépliants d'information						Interne -
Distribuer des accroche-porte					Environnement et travaux publics	Interne -
Évaluation du plan de contrôle						
Rencontrer les partenaires					Environnement	Interne -
Tenir les rencontres du comité de suivi						Interne -

⁶ La présentation du plan de contrôle se fera pour la première fois après son adoption, soit à l'été/automne 2019. Ensuite cette présentation se fera à travers les séances d'informations prévues au printemps chaque année.

8. ÉVALUATION DU PLAN DE CONTRÔLE

L'évaluation du plan de contrôle se fera par le comité de suivi au cours de l'automne et de l'hiver de chaque année, tel que le précise le précédent échéancier. Cette évaluation se fera grâce aux indicateurs associés à chaque tâche du plan de contrôle, tel que présenté au Tableau 6.

Tableau 6 Indicateurs et cibles associés à chaque tâche du plan de contrôle

TÂCHES	INDICATRICES	CIBLES
Sites municipaux		
Faucher les bordures de rue	Bordure de rue fauchée	110 km de fossés
Traiter à la vapeur d'eau le réseau de trottoir	Réseau de trottoir traité	5 km de trottoirs
Tondre et faucher les terrains des services d'utilité publique	Services d'utilité publique entretenus	Tous les sites (Tableau 1)
Tondre les parcs et espaces verts	Parcs et espaces entretenus	Tous les sites
Évaluer les degrés d'infestation	Évaluation effectuée	Au moins cinq sites par année
Sites privés		
Inviter les gestionnaires de terrains à participer au plan de contrôle	Invitation envoyée	Une lettre par site
Mobilisation		
Communiquer les moments propices à la tonte	Communication effectuée	Deux appels par partenaires, vers la mi-juillet et l'autre vers la mi-août
Formation des employés		
Tenir une rencontre d'information	Rencontre d'information donnée	Une par année, au printemps
Sensibilisation et communication		
Tenir une séance d'information	Séance d'information donnée	Une par année, au printemps
Distribuer des dépliants d'informations	Distribution effectuée	1700 dépliants distribués par la poste ⁷

⁷ Les dépliants pourront être distribués à chaque année en même temps que l'Infolokal de juillet.

9. CONCLUSION

Le territoire de la Municipalité d'Oka fait partie de l'aire de répartition de l'herbe à poux. L'élaboration d'un plan de contrôle a permis à la Municipalité d'identifier des sites municipaux et privés propices à la colonisation par la plante.

Afin de lutter contre celle-ci, différentes mesures de contrôle sont proposées pour les sites municipaux, notamment le fauchage des fossés, le traitement par vapeur d'eau des trottoirs et la tonte des parcs et espaces verts. Concernant les sites privés, la Municipalité tentera de mobiliser les gestionnaires de terrains à travers une campagne de sensibilisation et de communication.

Dans le but d'atteindre les objectifs du présent plan de contrôle, la sensibilisation des citoyens est également importante. La Municipalité d'Oka encouragera ainsi leur participation en les informant des enjeux de santé publique et sur les moyens de lutte contre l'herbe à poux.

La qualité de vie des citoyens est importante pour la Municipalité d'Oka et la mise en œuvre annuelle du présent plan de contrôle contribuera à la création d'environnements favorables à leur épanouissement.

ANNEXE 1 RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal d'Oka tenue le 6 août et à laquelle étaient présents le maire Pascal Quevillon et la conseillère et les conseillers suivants : Stéphanie Larocque, Jérémie Bourque, Jules Morin, et Yannick Proulx.

COPIE DE RÉSOLUTION NO 2019-08-283

Adoption du Plan de contrôle de l'herbe à poux

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka a obtenu une aide financière dans le cadre de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes ;

CONSIDÉRANT que le territoire de la Municipalité d'Oka fait partie de l'aire de répartition de l'herbe à poux et que 10 % de la population est affectée à chaque année par le pollen de l'herbe à poux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite offrir un milieu de vie favorable à l'épanouissement des citoyens de son territoire ;

Sur la proposition de la conseillère Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE ce Conseil adopte le Plan de contrôle de l'herbe à poux conçu conformément au Guide de gestion et de contrôle de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes de l'Institut national de santé publique du Québec.

ADOPTÉE

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le Conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

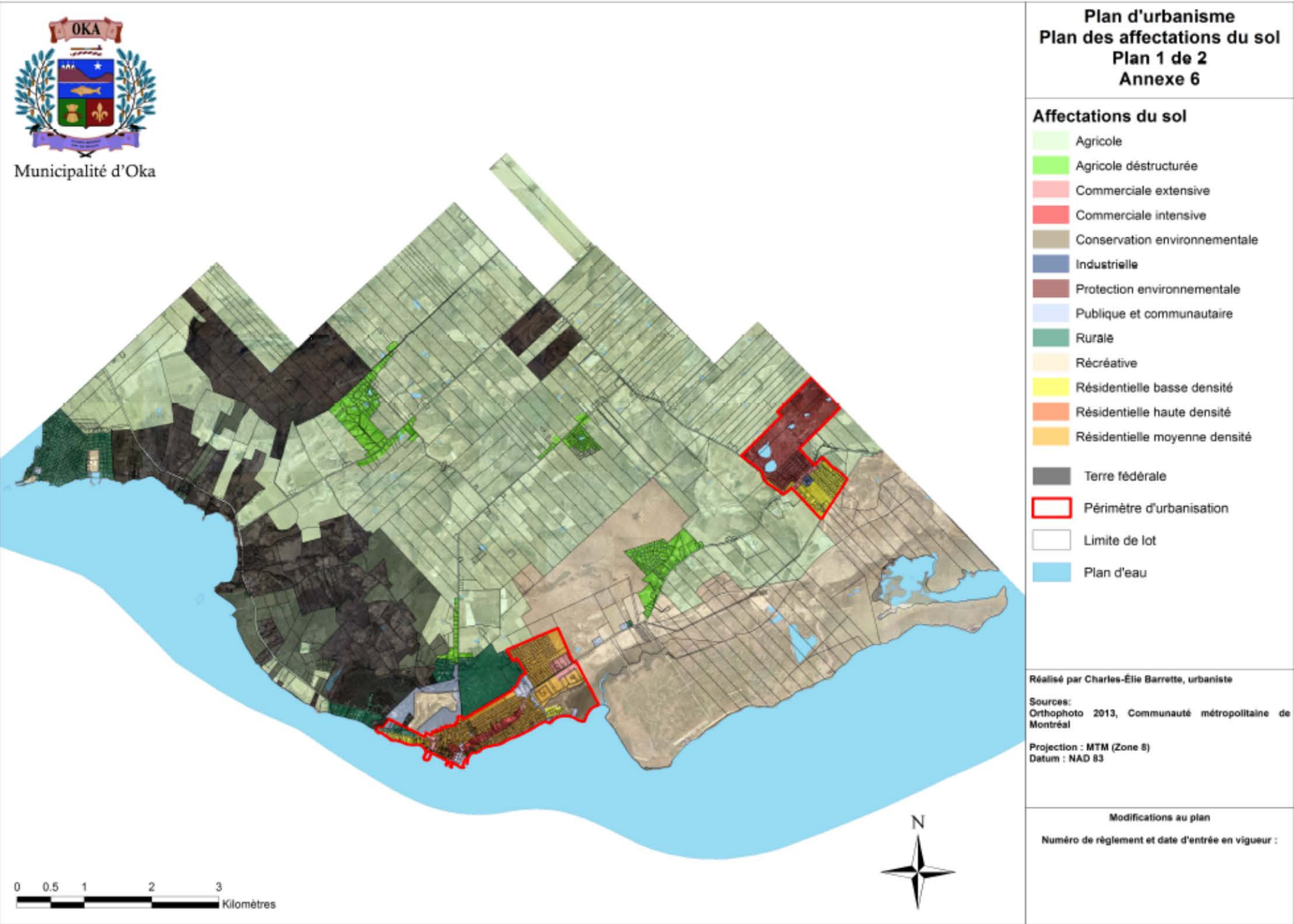
COPIE CERTIFIÉE

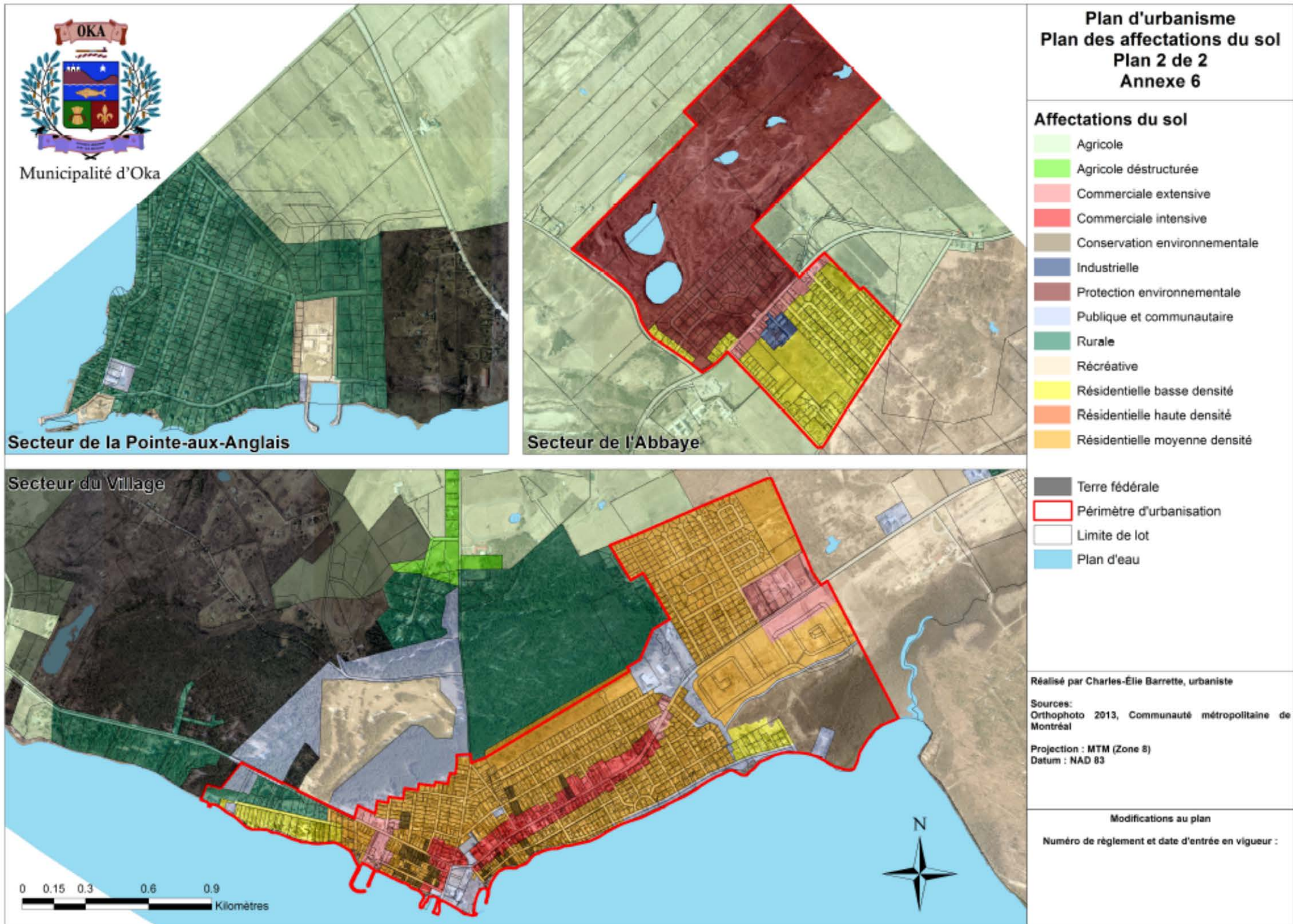
Charles-Élie Barrette
Directeur général adjoint

183, rue des Anges
Oka (Québec)
J0N 1E0

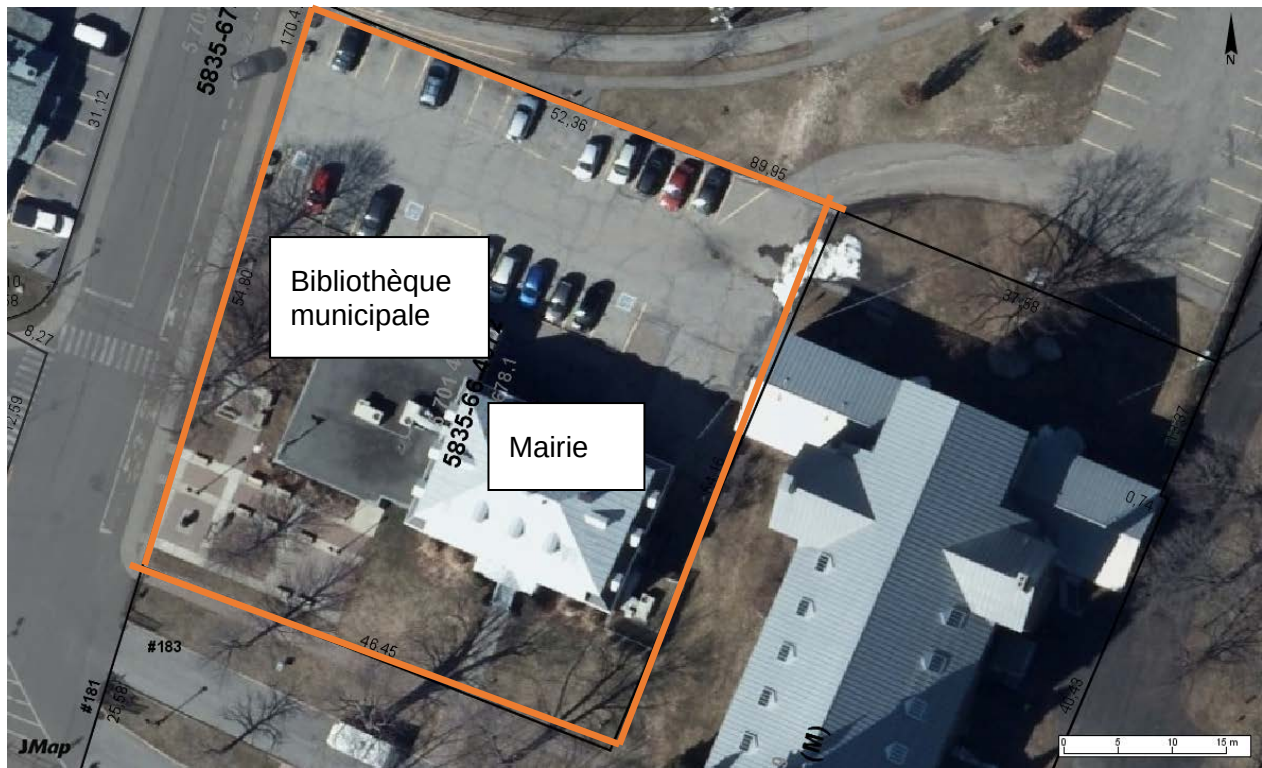
Tél.: (450) 479-8333
Télec.: (450) 479-1886
info@municipalite.oka.qc.ca

ANNEXE 2 PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL DU TERRITOIRE D'OKA

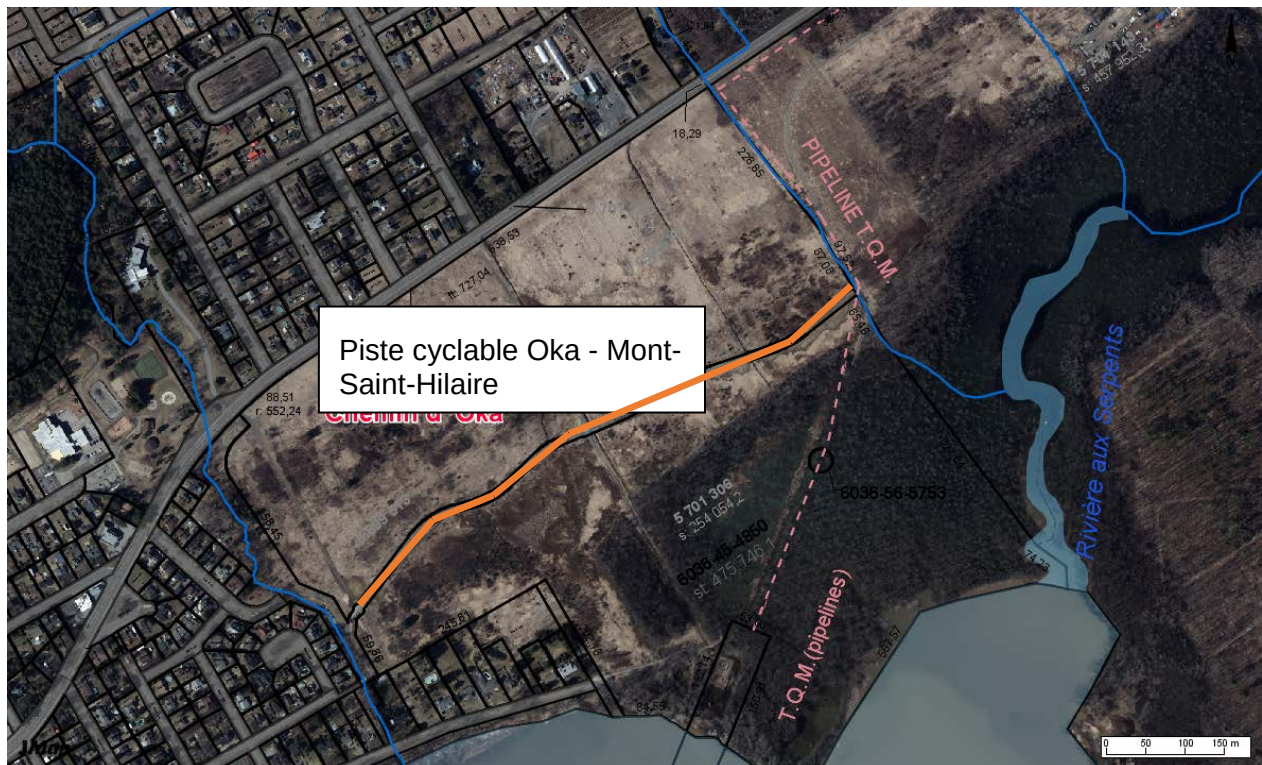




ANNEXE 3 PHOTOS AÉRIENNES DES SITES MUNICIPAUX



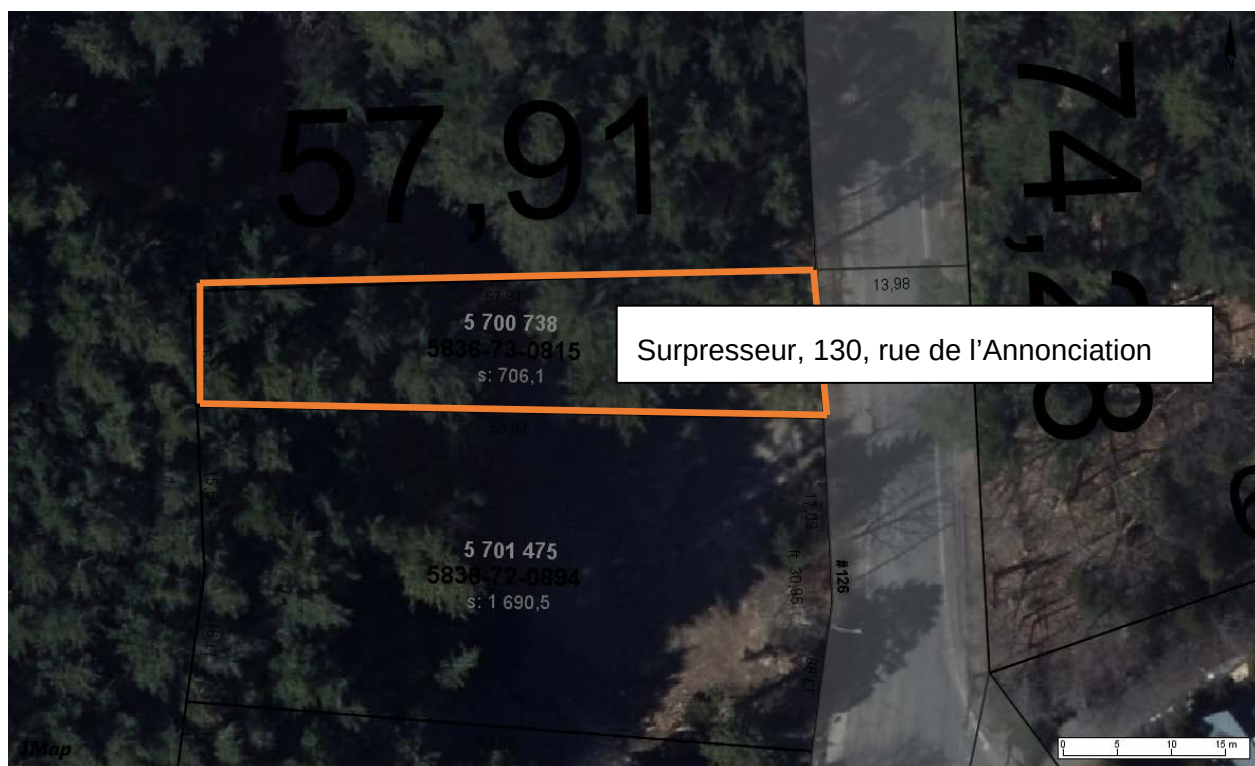
















ANNEXE 4 FICHE DE CARACTÉRISATION DES SITES MUNICIPAUX

Plan de contrôle de l'herbe à poux - Fiche de caractérisation des sites

Information générale

Adresse : _____

Matricule : _____

Superficie du terrain : _____

Usage : _____

Catégorie de site ☐ Bâti ☐ Vacant

Propriétaire : _____

Visite

Date de la visite : _____

Heure de début : _____

Heure de fin : _____

Caractérisation des colonies

	Colonie 1	Colonie 2	Colonie 3	Colonie 4	Colonie 5	Colonie 6	Colonie 7	Colonie 8
Longueur								
Densité								
	Colonie 9	Colonie 10	Colonie 11	Colonie 12	Colonie 13	Colonie 14	Colonie 15	Colonie 16
Longueur								
Densité								

Notes

ANNEXE 5 LISTE DES PROPRIÉTAIRES DE TERRAINS PRIVÉS APPROCHÉS AU DÉBUT DE LA DÉMARCHE

Les propriétaires de terrains privés suivants ont été approchés par téléphone et/ou une lettre d'invitation à participer au plan de contrôle de l'herbe à poux de la Municipalité leur a été envoyée.

Propriétaires privés	Décision/Note
Direction de santé publique des Laurentides	Partenaire
Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles (CSSMI)	L'entretien des terrains se fait par la Municipalité d'Oka
153409 CANADA INC. : propriétaire de terrains vacants	Non-partenaire, effectue déjà deux tontes par année, soit lorsque les herbes sont hautes
Agropur Coopérative	N'a pas donné suite
Productions Vegkiss Oka inc. : propriétaire de l'Abbaye d'Oka	N'a pas donné suite
Club de voile des Laurentides	Partenaire
Marina d'Oka	Partenaire
Fabrique de la Paroisse Saint-François d'Assise	N'a pas donné suite
Domaine Juliette-Huot	Partenaire
Ministère du Transport du Québec ;	N'a pas donné suite
Parc national d'Oka	Non-partenaire, car effectue déjà la lutte contre l'herbe à poux
Yacht Club des Laurentides	Partenaire

ANNEXE 6 PHOTOS AÉRIENNES DES SITES PARTENAIRES





ANNEXE 7 ENGAGEMENTS SIGNÉS DES PARTENAIRES

Engagement de partenariat :

Par la présente, la Direction de santé publique des Laurentides s'engage à participer au plan de contrôle des pollens allergènes de la Municipalité d'Oka dès 2019.

Notre contribution au projet consistera à soutenir et accompagner la Municipalité dans l'information, la sensibilisation et l'éducation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de contrôle de l'herbe à poux.

Date : 2018-11-05

Responsable : Dr Jean-Claude Dessau, médecin conseil

Signature : 

Engagement de partenariat :

Par la présente, Mario D'GKA s'engage à participer au plan de contrôle des pollens allergènes de la Municipalité d'Oka dès 2019.

Notre contribution au projet consistera à réaliser la tonte de l'herbe à poux sur nos terrains aux moments qui nous seront communiqués par la Municipalité, soit autour du 15 juillet et du 15 août de chaque année.

Date : 23 oct 2018

Responsable : MARIE -T. DECARY

Signature : Mari T Decary

Engagement de partenariat :

Par la présente, Yacht Club Pointe-aux-Englais s'engage à participer au plan de contrôle des pollens allergènes de la Municipalité d'Oka dès 2019.

Notre contribution au projet consistera à réaliser la tonte de l'herbe à poux sur nos terrains aux moments qui nous seront communiqués par la Municipalité, soit autour du 15 juillet et du 15 août de chaque année.

Date : 19 octobre 2018

Responsable : Denis Poliseno

Signature : 

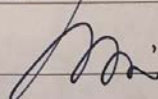
Engagement de partenariat :

Par la présente, le Club de Voile des Laurentides s'engage à participer au plan de contrôle des pollens allergènes de la Municipalité d'Oka dès 2019.

Notre contribution au projet consistera à réaliser la tonte de l'herbe à poux sur nos terrains aux moments qui nous seront communiqués par la Municipalité, soit autour du 15 juillet et du 15 août de chaque année.

Date : 1^{er} novembre 2018

Responsable : Mrs Pina

Signature : 



Oka (Québec), le 13 novembre 2018

Monsieur Francky Carassou, M.Env.
Chargé de projets en environnement
MUNICIPALITÉ D'OKA
183, rue des Anges
Oka (Québec) J0N 1E0

Objet : Réduction du pollen de l'herbe à poux sur le territoire de la
municipalité

Monsieur,

J'accuse réception de votre correspondance du 18 octobre 2018. Le
Domaine Juliette-Huot est fier de s'associer à cette initiative
environnementale. Nous nous engageons, par la présente, à participer au
plan de contrôle des pollens allergènes de la Municipalité d'Oka dès 2019.

Notre contribution au projet consistera à réaliser la tonte de l'herbe à
poux sur nos terrains aux moments qui nous seront communiqués par la
Municipalité, soit autour du 15 juillet et du 15 août de chaque année.

Espérant la présente à votre satisfaction, n'hésitez pas à communiquer
avec moi pour tout besoin additionnel.

Le directeur du Domaine,

Luc Villemaire

Domaine Juliette-Huot
440, rue St-Michel
Oka (Québec) J0N 1E0

Téléphone : 450-479-6136
domainejuliettehuot.ca

une œuvre de



**LES PETITS
FRÈRES**

La grande famille
des personnes
âgées seules

Herbe à poux
Plan de formation des employés
municipaux
Municipalité d'Oka
2019



1. MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan de contrôle de l'herbe à poux, la Municipalité souhaite former ses employés des travaux publics afin lutter efficacement contre cette plante.

La finalité du présent plan de formation est de permettre à la Municipalité de mettre à jour ses connaissances terrain grâce à la présence quotidienne des employés des travaux publics sur le territoire. En effet, en formant ces derniers, ceux-ci pourront informer les gestionnaires de l'évolution de la présence de l'herbe à poux sur le territoire. De plus, les employés auront également les outils pour agir en faveur de l'atteinte des objectifs du plan de contrôle de la Municipalité.

2. OBJECTIFS

À travers son plan de formation des employés municipaux, la Municipalité veut donner à ces derniers les connaissances et les outils nécessaires à la mise en œuvre du plan de contrôle de l'herbe à poux. Ainsi, la Municipalité souhaite atteindre les objectifs suivants :

- Sensibiliser les employés aux enjeux relatifs à l'herbe à poux ;
- Former les employés quant à l'identification de l'herbe à poux ;
- Partager le plan de contrôle aux employés ;
- Assurer la formation de tout nouvel employé des travaux publics.

3. STRATÉGIE DE FORMATION

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs du présent plan de formation des rencontres d'informations seront donnés aux employés chaque année ou au besoin.

Les rencontres d'informations se tiendront annuellement au printemps et seront données par la personne-ressource de la Municipalité qui pourra être accompagnée de la Direction de santé publique des Laurentides⁸, notamment à la première année de mise en œuvre du présent plan de formation. Ces rencontres transmettront aux employés toutes les informations nécessaires à la compréhension des enjeux, à l'identification de la plante et à la mise en œuvre du plan de contrôle.

⁸ L'entente de partenariat signée par la Municipalité et la Direction de santé publique des Laurentides mentionne le support que donnera cette dernière aux activités d'information, de sensibilisation et d'éducation relatives au plan de contrôle de l'herbe à poux de la Municipalité.

4. MISE EN ŒUVRE

Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi du présent plan de contrôle, des rôles et des responsabilités ont été assignés à différentes ressources clés de la Municipalité (Tableau).

Tableau 1 Rôles et responsabilités de mise en œuvre du plan de formation

PERSONNE RESSOURCE	RENCONTRE D'INFORMATION
Directeur des travaux publics	Valider chaque année le maintien des connaissances des employés
	Communiquer les besoins en informations au Chargé de projets en environnement
Chargé de projets en environnement	Organiser et tenir les rencontres
	Assurer la mise à jour du contenu de la rencontre